



TECHNOPOLE
DE LA RÉUNION

ADHÉRER

À LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION

2 0 2 5

Nos financeurs



Nos réseaux & labels



LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION

À la croisée de l'innovation

La Technopole de La Réunion est née de la volonté commune des institutions publiques, des acteurs de la Formation supérieure et du monde de l'Entreprise.

Elle répond à cette volonté forte de faire de l'Innovation un outil de développement du territoire, en dynamisant la création d'entreprises à La Réunion et apportant un appui auprès des TPE et PME du territoire souhaitant innover.

NOS MISSIONS

	Accueillir, détecter, accompagner et appuyer à la création d'entreprises innovantes		Accélérer les startups		Animer et mettre en réseau les acteurs de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Entreprise		Communiquer et promouvoir La Réunion technologique et innovante en valorisant le savoir-faire réunionnais		Accompagner les TPE/PME du territoire
---	--	---	-----------------------------------	---	---	---	--	---	--

NOS DISPOSITIFS

2 Parcs Technologiques



Depuis 2003 :

- 140 entreprises
- 9 organismes de formation
- 2 450 emplois (hors université)
- 22 laboratoires (inclusifs 9 UMR)

1 Incubateur de la Recherche Publique

Depuis 2003 :

- 140 projets incubés
- 62 entreprises créées
- 313 emplois
- 39 brevets issus de l'incubateur



1 Cellule de Diffusion Technologique



Accélération de projets Deeptech



NOS RÉSEAUX

Entreprises, organismes d'Enseignement Supérieur et de Recherche, Institutions publiques, associations.

Régional



National



International



ADHÉRER

À LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION



TECHNOPOLE
DE LA RÉUNION

Être adhérent, c'est mettre tous les atouts de votre côté pour développer vos projets innovants.

Voici 9 bonnes raisons d'adhérer à la Technopole de La Réunion :

1 Profitez d'une offre locative spécifique aux adhérents

L'adhésion vous permet d'avoir des tarifs préférentiels sur la location de bureaux, salles de réunion et conférences, ou espace co-working au **Kub** sur le parc Technor ou à **Alpha Tech** sur le parc Techsud.

Un accompagnement à l'implantation sur les parcs et un suivi constant des besoins.

2 Profitez de nos supports de communication

L'adhésion vous permet d'être valorisé au sein d'une vitrine locale, régionale et nationale (Site internet, e-mailing/newsletter, réseaux sociaux...). Vous pourrez ainsi nous transmettre vos informations, actualités ou offres d'emploi qui seront relayés à nos contacts.

3 Faites la promotion de vos activités et projets

L'adhésion vous permet de promouvoir vos activités et vos projets auprès de notre réseau de plus de 2 000 contacts.

Tous les mois, un portrait d'adhérent est réalisé. Celui-ci est diffusé dans notre newsletter et sur nos différents supports de communication.

4 Gagnez en visibilité sur les réseaux

- Facebook : 7K followers
- LinkedIn : 9,32K abonnés
- YouTube : 1,12K abonnés

5 Participez aux événements

L'adhésion vous permet d'être invité aux rencontres du réseau : Matinales, Conférences thématiques, Ateliers Innovation, Afterworks, Salons...

6 Participez aux assemblées générales et aux actions qui en découlent

Deux Assemblées Générales par an (Présentation et vote des budgets, activités et projets...).

Impulser et donner son avis sur la vie et le devenir de l'association.

7 Mettez en place des matinales et ateliers

L'adhésion vous permet de mettre en place des matinales ou ateliers autour d'une thématique de votre choix, en co-organisation avec les équipes de la Technopole.

8 Soutenez la dynamique

L'adhésion vous permet d'être acteur de la dynamique technopolitaine et de l'innovation et bénéficier d'un réseau actif.

9 Nous sommes à votre service

L'équipe de la Technopole assure un suivi constant des besoins et attentes de ses adhérents (mise en relations...).

ADHÉRER

À LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION



QUI PEUT ADHÉRER ?

- Organismes publics ou privés de Formation et de Recherche ainsi que les organismes de Développement ou de Promotion scientifique et technologique
- Entreprises qui relèvent des pôles d'excellence de la Technopole de La Réunion (Agroressources et agroalimentaire, Numérique et Industrie du futur, Environnement, Santé et Biotechnologies, Économie de l'océan, Aéronautique, Construction durable)
- Associations ou groupements professionnels représentatifs et Institutions publiques.

L'ADHÉSION

- Un bulletin d'adhésion vous est transmis par la Technopole.
À remplir et à nous retourner.
- Une confirmation de votre adhésion validée par le Bureau vous sera envoyée par retour de courrier.

LE DROIT D'ENTRÉE

- Si votre entreprise a plus d'1 an d'existence, le droit d'entrée est de 300€.
- Si votre entreprise a moins d'1 an d'existence, vous serez exonéré de droit d'entrée.

TARIFS COTISATIONS ANNUELLES

ENTREPRISE		COLLECTIVITÉ / ORGANISME	MEMBRE BIENFAITEUR
CA ≤ 150 K€	150.00 €	Gratuit si financeur ou 400.00 €	> 3 000.00 €
150 K€ < CA ≤ 500 K€	350.00 €		
500 K€ < CA ≤ 1500 K€	750.00 €		
CA > 1500 K€	2 000.00 €		

NOUS CONTACTER

Technopole de La Réunion

6 Rue Albert Lougnon - Pépinière d'entreprises Le KUB - Parc Technor - 97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 90 71 80 - Mail : animation@technopole-reunion.com

ADHÉRER

À LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION



Raison sociale :

Adresse :

E-mail : Téléphone :

N° Siret : Code APE :

Date de création :

Activité de l'entreprise :

Chiffre d'affaires réalisé

N-3 : N-2 : N-1 :

Nombre de salariés

N-3 : N-2 : N-1 :

Nom du correspondant :

Fonction :

Adresse (si différente) :

E-mail : Téléphone :

À remplir et à retourner signé

Par courrier à :
Technopole de La Réunion

6 Rue Albert Lougnon - Pépinière d'entreprise Le
KUB - Parc Technor - 97490 Sainte-Clotilde

Ou par mail à :
s.duriez@technopole-reunion.com

Date :

Signature

La qualité de membre s'acquiert par demande d'adhésion soumise à la délibération du plus proche Bureau, qui a reçu délégation du Conseil d'Administration pour procéder à la validation de ces demandes. Il appartiendra au Conseil d'Administration de classer le membre dans sa catégorie d'actif ou de permanent. Votre adhésion étant soumise à l'approbation du Bureau (par délégation du Conseil d'Administration), conformément à nos statuts, en cas de refus, votre paiement vous sera retourné sous 8 jours suivant la tenue dudit Conseil.

Pour toutes informations complémentaires : 0262 90 71 80 ou animation@technopole-reunion.com

Nos financeurs



Nos réseaux & labels